



PR - 816 II

Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

N/réf. : GZU/cgs/180/11

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le: 17 MAI 2011
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Madame la Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

Genève, le 11 mai 2011

Diffusion

Mme Salerno
MM. Maudet
Tornare
Mugny
Pagani
Moret
Burri
Macherel
Drahusak
Mmes Heurtault
Charollais
Koelliker
Luthi
MM. Krebs
Lévrier
Zagato
Emeterio
Thierrin
Mermillod
Schwieri
Wastiau
Service juridique
SCM
Dossiers et documentation
Mis

Concerne : Délibération du 22 mars 2011

Madame la Maire,

Nous vous informons que la délibération relative à

un crédit de 250 000 F destiné, à titre de subvention, à financer le transfert, l'installation et la mise en service du pavillon bleu situé dans la cour du Musée d'ethnographie en vue de l'installer dans le périmètre de l'îlot 5-7 des Grottes, à proximité de la rue Cité-de-la-Corderie, pour constituer la base d'une maison de rencontre et de cultures

que nous avons soumise pour préavis au service concerné, a suscité les remarques suivantes :

- "1. Ce crédit devra être comptabilisé dans le compte des investissements puis porté à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif.
2. Il devra être amorti au moyen de 3 annuités conformément à l'article 34, alinéa 6, lettre j du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B 6 05.01)".

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 66, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Madame la Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.


Guillaume Zuber
Directeur

Copie pour information :

- Surveillance des communes, secteur des finances communales